



Déclaration liminaire CSAL du 30 novembre 2023

Monsieur le Président,

Après un premier volet relatif à l'abondement des promotions de 20 % en 2024 et en 2025 signé par l'ensemble des organisations syndicales, les négociations avec la Direction Générale sont entrées le 9 novembre dans une phase décisive en débutant les discussions relatives à la revalorisation pérenne de l'indemnitaire.

Les dernières évolutions substantielles du régime indemnitaire remontent à 2014 tandis que l'inflation cumulée sur la même période s'élève à 18,5 %.

Depuis 10 ans, notre régime indemnitaire perd chaque année un peu plus de valeur : l'Indemnité Mensuelle de Technicité ainsi que le barème de la prime de rendement n'ont pas été revalorisés depuis 2017 et la valeur du point ACF est inchangée depuis 2009 !

Nos gouvernants assèment que nous serions, à la DGFIP, dans une situation enviable.

La réalité est toute autre !

Pour les agents de catégorie B et C, la rémunération est même moindre en moyenne que dans le reste de la fonction publique.

Ce déficit de reconnaissance pécuniaire qui touche les catégories A, B et C est tel que la DGFIP rencontre aujourd'hui de réelles difficultés d'attractivité.

Depuis plus de 10 ans, les restructurations continues, les réorganisations, les missions transférées, les applications inabouties nous percutent quotidiennement et donnent le sentiment aux agents d'être perpétuellement dans le tambour d'une machine à laver...

Les résultats de l'observatoire interne traduisent cette fatigue, cette démotivation et l'insatisfaction en matière de rémunération et de promotion.

Malgré la dégradation constante de nos conditions de travail notre engagement et notre attachement des agents au service public ne faiblit pas.

Cependant, les premières propositions de l'administration sont aux antipodes de nos revendications et pour tout dire franchement indécentes.

Au niveau de l'ENFiP, nous ne pouvons commencer ce CSAL sans évoquer la venue de notre directeur Général au sein de l'établissement de Noisiel.

Au cours de la réunion du 25 octobre dernier entre les organisations syndicales et M. Jérôme Fournel, celui-ci a indiqué que l'ENFiP se verra doter de 10 emplois supplémentaires lors de la rentrée 2024-2025.

Bien évidemment nous nous en réjouissons !

En effet, depuis plusieurs années, l'ensemble des organisations syndicales, ne cesse d'alerter sur la dégradation des CVT au sein de l'ENFiP compte tenu notamment de l'augmentation de la charge de travail.

Cependant, concernant cette création d'emplois, nous souhaiterions avoir quelques précisions et émettre un point de vigilance.

Tout d'abord, nous voudrions connaître la répartition de ces emplois notamment entre la formation initiale et continue, entre formateurs et administratifs.

Autre interrogation, s'agit-il d'une création brute ou nette ?

En effet, au cours de ce CSAL, nous aborderons la fermeture définitive du Centre des Concours de Lille qui va engendrer la suppression d'une dizaine emplois.

Nous reviendrons bien évidemment sur cette fermeture, mais dans un premier temps notre question est simple : les 10 emplois que l'ENFiP va perdre sont-ils compensés par cette annonce ? dans ce cas il ne faut pas parler de création supplémentaire mais d'une compensation, ou bien, et nous l'espérons, cette création d'emploi vient-elle s'ajouter à la réaffectation des emplois du CCL au sein de l'ENFiP ?

Concernant, le point de vigilance, il porte sur le futur GRH10 de cette année. Avec cette annonce et les départs de plus en plus importants au sein des enseignants, celui-ci va certainement être très conséquent.

Nous profitons de ce CSAL, pour vous rappeler notre position concernant le GRH10.

Pour la CGT, le GRH10 doit rester le principal moyen de recrutement de formateurs car celui-ci est une sélection qui permet à l'ENFiP, mais également aux candidats, de s'assurer que les personnes sélectionnées sont aptes à enseigner.

Nous rappelons que pour qu'une sélection puisse avoir lieu, il est nécessaire que le nombre de candidats soit plus important que le nombre de poste disponible et que la pédagogie d'un candidat ne se voit pas sur son CV mais bien en salle de cours avec des stagiaires.

Concernant les points inscrits à l'ordre du jour, nous donnerons nos observations sur chacune des fiches lors de l'examen de celles-ci, mais dès à présent nous souhaitons faire part de certaines remarques :

Concernant la fermeture du Centre des Concours de Lille, nous remercions notre collègue du CCL qui a accepté de venir siéger en qualité d'experte au sein de ce CSAL, pour évoquer la réalité du terrain, les difficultés et le stress qu'engendre la fermeture d'un service.

Nous profiterons, également, de la fiche concernant les ponts naturels et fermetures des services de l'ENFiP en 2024, pour aborder la problématique des congés au sein de l'ENFiP.

Lorsqu'on discute avec les collègues, on s'aperçoit qu'il y a des disparités entre établissements, entre FI et FC, entre administratifs et enseignants : fermeture de service imposée pour certains mais pas pour d'autres, obligation de poser tant de jours sur une période plus ou moins longue, obligation de poser dans sirhius dès le début d'année des congés pour la fin d'année, bref c'est tout sauf clair.

A cela se rajoute les contraintes imposées par l'ENFiP avec :

- l'interdiction de prendre des congés sur certaines périodes de l'année compte tenu des missions spécifiques de l'ENFiP (concours, formation...),
- l'obligation comme dans les services de garder 50 % de présence afin d'assurer la continuité des services.

C'est pour cela que nous demandons la mise en place de lignes directrices cohérentes, pragmatiques afin de mettre un terme à ce sentiment de congés subis.

Il est nécessaire que l'ENFiP clarifie cette problématique aussi bien vis-à-vis de ses agents qu'auprès des futurs postulants à l'ENFiP, il en va du bien être de son personnel et de l'attractivité de notre direction.

En questions diverses, nous souhaiterons avoir des informations sur le projet de création de 3 salles cours supplémentaires concernant l'établissement de Clermont-Ferrand pour la rentrée 2024/2025 ainsi que le projet de création d'une salle de convivialité.